

Charte d'affichage - Royal Gosselies Sports

Version : 15 juillet 2022 (rgs69.be/charte)

1. Buvette/ ClubHouse (voir plan BUV1/ rgs69.be/charte)

- a. Tout affichage doit être validé par un des membres du comité suivants : Sandro Dos Santos Rodrigues (CQ), Franco Scimemi (Président), Pino Amico (DT) ou Julien Browet (R. Comm')
- b. Tout affichage ne peut se faire qu'aux **endroits prévus à cet effet**.
Chaque endroit est indiqué par une lettre de l'alphabet
Informations interne > A
Événements/activités du RGS > B
Evènements/activités externes ou partenaires > C
- c. Toute **personne qui affiche est responsable du désaffichage** de sa campagne (à faire à partir du **lendemain de l'événement**)

2. Pourtour interne du terrain (VOIR PLAN TER/ rgs69.be/charte)

- a. **Impératif** de suivre ce protocole strict
- b. Tout affichage doit se faire en fonction du plan :
Sponsors institutionnels > C
Sponsors privés > D
Sponsors soutenant une cause/ caritative/ autre > E

3. Valves externes "vestiaires" (VOIR VEST/ rgs69.be/charte)

- a. Ces valves sont utiles **uniquement** pour des informations liées à l'organisation interne des entraînements et matchs du R. Gosselies Sports
- b. Il est **interdit** d'y afficher toute autre information externe
- c. **Interdiction d'afficher** des infos, stages externes, publicité... à l'**intérieur des vestiaires (sauf autorisation d'un des membres du point 1.a)**

POUR INFORMATION

- Tout affichage ne respectant pas cette charte sera purement et simplement désaffiché de l'enceinte du **Stade Bardet**.
- Il est strictement interdit d'afficher, de coller ou d'agrafer des documents sur les murs, grilles ou tout autre support du **Stade Bardet**.
- Il est tenu par les "afficheurs" de se mettre à jour de cette charte sur rgs69.be/charte